

SNTRS Informations

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –

CGT

Édité AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL — Périodicité : autre - C.P. n°50099 —

Directeur de Publication : Jean OMNÈS — 7, rue G.Môquet 94801 VILLEJUIF

Tél. 01.49.58 35 85 — Télécopie 01.49 58 35 33 — Courrier Electronique : SNTRS-CGT-BN@vjf.cnrs.fr

N° 1

18 janvier 2000

7,00fr.

Bulletin élaboré par le Bureau du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT.

Spécial Chercheurs



Syndicalisme Recherche

Nouveau Bureau du secteur Chercheurs du SNTRS-CGT élu à l'unanimité lors de la CE du 06/01/2000: Jean-Michel Biquard, Janine Cohen, Françoise Courtin, Roberto Flores Guevara, Michel Gruselle, Bernard Krust, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, François Ollivier Olivier Pascault, Michel Pierre, Martine Pomerance, Laurent Tassan-Got, Annie Thébaud-Mony, Patrick Thonneau.

SOMMAIRE

PAGES : 1-3 Le gouvernement veut marginaliser le CNRS

PAGE : 4 Jeunes chercheurs : quelle situation ?

LE GOUVERNEMENT VEUT MARGINALISER LE CNRS

Le gouvernement a entrepris de transformer le CNRS et les autres EPST en agences de moyens sans autonomie pour le choix et la gestion des orientations scientifiques. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement réduit leurs moyens notamment les grands équipements (synchrotrons, bateaux,...) et les postes chercheurs et ITA, il maintient le blocage des carrières, il sort de la gestion directe des EPST certaines recherches (génopôles, GIP du nucléaire,...), il s'efforce d'obliger les EPST à travailler en fonction du Marché et des choix de leurs partenaires de l'Enseignement Supérieur. Pour obtenir une pleine efficacité de sa politique, il tente depuis 18 mois de modifier l'organisation du CNRS et de l'INSERM en particulier pour marginaliser les instances scientifiques représentatives. Sur ce dernier point le gouvernement tient à enlever aux Commissions scientifiques et au Conseil scientifique du CNRS le contrôle des créations et suppressions d'Unités ainsi que la maîtrise du recrutement des Chercheurs. Il veut aussi imposer une mobilité forcée des Chercheurs vers les Universités et les Entreprises en la rendant obligatoire pour la promotion en DR. Il lui faut donc modifier le

statut du CNRS et celui des Chercheurs. C'est clairement l'objectif de la lettre que le Ministre de la Recherche a adressé aux dirigeants du CNRS. L'enjeu est important pour la Recherche et ses personnels, tout particulièrement pour les Chercheurs.

Les cinq objectifs fixés par Allègre aux dirigeants du CNRS peuvent, à première vue, paraître correspondre aux évolutions scientifiques et aux besoins sociaux : "éclosion de nouvelles disciplines notamment aux frontières des disciplines existantes", combattre "le vieillissement de la recherche", "donner aux jeunes chercheurs la possibilité de s'autonomiser scientifiquement", "favoriser le transfert vers l'industrie et l'enseignement", immerger davantage le CNRS dans la communauté européenne", permettre aux acteurs de la recherche de remplir pleinement leur rôle avec un minimum de procédures bureaucratiques". Seulement, voilà, les 5 objectifs ne se limitent pas à cela.

Le point 1 de la lettre d'Allègre n'est pas très explicite dans sa formulation. L'objectif est présenté concrètement dans les commentaires qui suivent l'énoncé des 5 points. Il s'agit de contourner les sections du

Comité National. Pour le recrutement des chercheurs, Allègre propose de créer des jurys à géométrie variable. Pour un poste donné, ce n'est plus la commission du CN qui serait le jury d'admissibilité. La commission serait seulement un réservoir d'experts. Sous prétexte d'interdisciplinarité, pour chaque poste (ou un petit groupe de poste) un profil serait défini. Pour chaque profil un Jury serait créé avec des experts choisis dans différentes commissions du CN et hors du CN notamment pour les européens. Les commissions du CN ne maîtriseraient plus leurs recrutements. Ce serait probablement les directions des départements scientifiques nommées par le Ministre qui maîtriserait le choix des profils de postes affichés et la constitution des jurys, même si le Conseil Scientifique est consulté. Dans un organisme vaste et divers comme le CNRS, le Conseil Scientifique est bien armé pour comprendre les enjeux aux frontières des disciplines et proposer des orientations mais il est difficile pour le Conseil Scientifique de maîtriser la gestion interdisciplinaire puisque seulement une partie des disciplines y sont représentées: quelles équipes à soutenir au CNRS ou dans les Universités, voire dans un autre organisme?

Si une politique d'affichage de profils interdisciplinaires se met en place, il faudrait que les Commissions et les Conseils de département soient consultés. De plus, nous sommes contre les Jurys à géométrie variable avec des experts extérieurs. C'est la remise en cause de nombreuses garanties (participation variable des experts extérieurs, Jurys fabriqués à la demande des personnalités influentes,...).

Pour être sûr de l'efficacité du pilotage, Allègre ne se contente pas des jurys à géométrie variable recrutant sur la base de postes affichés. Il insiste lourdement sur la souveraineté des jurys d'admission dont la composition est contrôlée par les directions et donc indirectement par le Ministère puisque, rappelons le encore une fois, c'est le Ministre qui choisit les directeurs scientifiques. De plus les jeunes recrutés ne choisiraient plus leur labo à priori mais à posteriori (après le concours) sur une liste (restreinte) de labos déterminés par les directions scientifiques ! La dotation qui leur est promise ne fera que remplacer les crédits qu'ils recevaient jusqu'à présent par le biais des labos dans lesquels ils étaient affectés.

La lecture complète du point 2 révèle parfaitement l'hypocrisie du Ministre. Contrairement à ce qu'il affirme, les jeunes chercheurs ne restent pas à l'étranger pour acquérir une autonomie mais simplement parce que les possibilités de recrutement dans les organismes de recherche stagnent à faible niveau, alors qu'aujourd'hui il serait possible de les augmenter. En effet, en 2000 au CNRS, 1/3 des postes libérés par les départs (retraites,...) ne seront pas utilisés pour l'embauche de jeunes chercheurs au CNRS; le seront-ils pour l'accueil d'universitaires ou pour financer des

emplois précaires dans les centres de recherche comme les génopôles?

Si pour le SNRS-CGT l'autonomie des équipes dans les Unités de Recherche doit être clairement reconnue, il estime qu'il serait dangereux de supprimer les Unités de recherches. En fait la suppression des Unités tendrait à déstabiliser les équipes et les mettraient du fait de leur taille et des changements fréquents de leur composition (départs en retraite, départs de doctorants après la thèse,...) complètement à la merci du pilotage par le ministère, les entreprises et les fondations. De plus, les Unités de Recherche fournissent aux équipes un environnement scientifique et un matériel plus ciblé que ne pourrait le faire des structures fédératives qui doivent avoir un rôle complémentaire (démarche pluridisciplinaire, équipements lourds,...). La gestion, au niveau des équipes, des équipements mi-lourds et de certains éléments administratifs serait très lourde et favoriserait les achats redondants. Le niveau de l'Unité paraît mieux adapté pour cette gestion. Le transfert de ce niveau de gestion à la direction des IFR (ou autres structures fédératives) rendrait les procédures plus longues et plus rigides (nombre de partenaires plus grands, contacts moins directs avec le niveau gestionnaire). La gestion par les IFR n'est intéressante que pour quelques achats groupés et le matériel lourd.

Il faut noter que le gouvernement veut utiliser les IFR pour d'autres buts. D'abord, il veut faire des économies d'échelle, bien au-delà de ce que nous envisageons ci-dessus, notamment en regroupant les ITA dans des services techniques et des secrétariats communs sur un site. Ensuite, il espère mieux piloter les équipes vers ses objectifs (projet de suppression des Unités dans les IFR). Dans ce cas les IFR n'apportent pas un plus. Ils sont simplement un lieu de mutualisation des moyens favorisant leur exploitation par les partenaires (Universités, Entreprises,...). Cela est à mettre en relation avec le point 3.

Point 3 . Pour les relations avec les partenaires du CNRS, Allègre avance des mesures correspondant à la loi sur l'innovation. Dans le cas de l'Industrie, il ne s'agit pas d'aider à développer de nouvelles recherches, il s'agit plutôt, pour l'application des avancées scientifiques maîtrisées par les labos, de faire prendre en charge les risques capitalistiques par les organismes de recherche, les chercheurs et les ingénieurs, à la place des Entreprises. C'est le rôle des "entreprises innovantes", des "starts-up". Pour ce qui est des rapports avec l'Enseignement, il s'agit de regrouper les moyens matériels et humains (chercheurs et ITA du CNRS et des universités (la mutualisation) pour rassembler les moyens sur un nombre plus petit d'axes de recherches et favoriser le transfert de plus de moyens vers les entreprises innovantes puisque la plupart des universités s'engagent dans la voie de "l'innovation" (voir aussi le point 2).

Le point 4 ne vise pas à développer de nouvelles recherches grâce aux coopérations européennes. Il s'agit avant tout de poursuivre la réduction des dépenses de recherche de notre pays. L'abandon du projet SOLEIL, l'abandon de la modernisation de la flotte de l'IFREMER, le projet d'abandon du satellite astronomique COROT illustrent bien cette orientation.

Le point 5 commence par un discours dénonçant la bureaucratie mais débouche sur autre chose. Il s'agit de réduire la masse salariale. Concrètement le gouvernement a décidé de réduire le nombre de postes statutaires de chercheurs et d'ITA au CNRS ! Pour la première fois depuis la création du CNRS le nombre de chercheurs diminuera en l'an 2000 et l'emploi ITA continuera la baisse amorcée il y a quelques années.

De plus le discours "antibureaucratique" du Ministre est une véritable provocation quand on constate qu'Allègre et le gouvernement ont imposé de manière étroite les procédures des marchés publics aux laboratoires pour leurs achats. Ces procédures sont particulièrement difficiles à vivre pour les laboratoires du département des Sciences de la vie et de l'INSERM en raison de la diversité des produits utilisés par ces labos.

Pour compléter ces 5 points, Allègre prévoit un dispositif de mobilité des chercheurs vers les universités et les entreprises: "Des mesures incitatives (...) donneront à ceux ou celles qui auraient fait leur mobilité un avantage important lors des changements de catégorie". Des mesures, non précisées, sont annoncées pour inciter les ingénieurs à la mobilité. Pour les Chercheurs il s'agit de faire dépendre la promotion en DR2 voire DR1 d'une mobilité vers l'enseignement supérieur ou les entreprises. Un critère politico-administratif (la mobilité) deviendrait donc plus important que les critères scientifiques. Les CR devenus enseignants-chercheurs dans un site éloigné de leur labo de départ ou travaillant dans les entreprises seront sans doute incités à ne pas retourner dans au CNRS. La situation pourrait être semblable pour l'accès des DR2 au grade de DR1. De plus, les CR risquent d'être mis directement en compétition pour l'accès au Corps des Directeurs de recherche avec un nombre bien plus important d'enseignants-chercheurs de grade équivalents à CR 1. Fondamentalement, c'est la remise en cause du déroulement de carrières de chercheurs à plein temps, c'est à dire le droit d'être chercheur pendant toute sa vie

professionnelle. Le gouvernement et son Ministre ont une conception réactionnaire de la fonction de chercheur. Pour eux, à part quelques exceptions, le chercheur n'est utile que jeune pour travailler des heures à la pailasse ou sur une machine. Pour eux, l'expérience acquise et les démarches à long terme ont peu d'intérêt !

Le Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT considère que l'accès au Corps des Directeurs de recherches ne doit pas dépendre d'une condition de mobilité. L'investissement d'un chercheur dans l'enseignement, le développement d'applications, ou l'importance de sa contribution à la recherche (si elle ne justifie pas un passage DR) pourrait être reconnue par l'accès à une classe exceptionnelle dans le Corps des Chargés de recherche.

Si la lettre du Ministre vise pour l'instant seulement le CNRS, il est clair que les autres EPST seront traités de la même façon (déclaration au CA de l'INSERM du Directeur de la Recherche du Ministère).

Le directeur général et le président du CA du CNRS doivent faire des propositions correspondant à ces objectifs pour le 1er février. Une consultation symbolique des syndicats est prévue par le président du CA. Il n'est pas prévu pour l'instant de négociations avant la sortie d'éventuels décrets.

Sur de nombreux aspects Allègre peut trouver des compromis avec les dirigeants du CNRS qui n'aillent pas dans le sens des intérêts des chercheurs et des ITA.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels des EPST et notamment les Chercheurs à défendre leur Statut et leurs Organismes de Recherche. Cette défense implique des postes pour développer les Recherches et embaucher les post-docs et thésards, des moyens suffisants y compris des grands équipements, des carrières reconnaissant les qualifications y compris pour ceux qui font de la recherche à plein temps pendant toute leur vie professionnelle, le renforcement de la démocratie à tous les niveaux.

TOUS DANS L'ACTION LE 25 JANVIER 2000

JEUNES CHERCHEURS : QUELLE SITUATION?

Le problème des jeunes chercheurs, c'est plein de choses mais c'est essentiellement le problème de l'embauche. L'immense majorité font une thèse ou un stage post-doctoral dans le but de pouvoir poursuivre leurs recherches et exercer un métier qui les attire. Le discours sur la formation par la recherche ne doit concerner qu'une toute petite partie des jeunes en thèse, d'autant plus que la formation par la recherche n'est pas du tout quelque chose de reconnu et recherché dans le monde industriel. Les jeunes qui ont pour but de travailler dans le "monde de l'industrie" évitent consciemment ces études longues qui sont mal vues par les entreprises.

Les organismes publics mais aussi privés voient par contre d'un très bon oeil ces jeunes chercheurs, qu'il faut certes former mais qui sont rapidement efficaces, très travailleurs (l'envie d'être embauché !) et "bon marché" : l'allocation de recherche de base se monte à 6000 F nets et même lorsque les entreprises privées y ajoutent un complément qui peut faire monter le salaire jusqu'à 12000F, cela ne représente malgré tout qu'un salaire assez faible comparé à ce que coûte un chercheur embauché.

La politique de l'état en la matière est la même partout : faire des économies avec les services publics pour pouvoir subventionner le privé ! Du coup, alors que les universités vont voir leurs effectifs diminuer à cause des départs en retraite de toute une génération, il n'y a pas réellement d'embauches massives. Il serait plus rationnel d'embaucher *avant* ces départs en retraite afin de permettre la transmission du savoir et du savoir faire d'une génération à l'autre.

Que ce soit le CNRS, l'INSERM ou les universités, l'état gère au strict minimum : peu ou pas d'embauche, augmentation ou maintien à un niveau très important du personnel hors-statut (jeunes en thèse, stage post-doctoraux et autres). Il affirme en permanence qu'il faut diminuer la masse salariale ce qui est possible qu'en arrêtant les embauches. Dans l'enseignement supérieur, un énorme volume d'heures complémentaires qui représenterait des milliers de postes d'enseignants pèsent à la fois sur la capacité des enseignants à faire de la recherche en augmentant de fait les services, mais en plus freine une véritable reconnaissance de la qualification. Il faut mettre fin à ce système pervers. Encore, ne parle-t-on pas de ce qui est "illégal" mais se fait pourtant : jeune en thèse, sans bourse, financés par des heures complémentaires faites "au noir" sous le nom d'un enseignant statutaire.

Il faudrait que l'état mène une politique à l'inverse de tout ce qui à été fait ces dernières années. Qu'il garde l'argent public pour la recherche publique : embauche de jeunes chercheurs et de jeunes enseignants (ainsi qu'à tous les autres niveaux : ingénieurs, techniciens, ouvriers, administratifs,...) et suppression de toutes les "aides au privé" (nous sommes contre cette idée que la recherche publique doive aider les entreprises privées à naître ou à se développer : l'étalage des bénéfices des entreprises privées est déjà assez révoltant !).

Il n'y a pas de mystère, c'est en développant la recherche (toutes les recherches : dans tous les domaines y compris les plus fondamentaux et les plus éloignés de la "production") qu'on permet à celle-ci de progresser et de jouer son rôle : faire avancer les choses !

ADMINISTRATIFS

CHERCHEURS

INGENIEURS

TECHNICIENS

THESARDS

REJOIGNEZ UN SYNDICAT

Intercatégoriel

Indépendant

Démocratique

Unitaire

J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T

NOM :

Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo ou service :

Tél.:

Fax:

Courrier Electronique :

SNTRS-CGT : 7, rue Guy Môquet 94801 Villejuif- Tél. : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr